

INTRODUCTION DE LA PRESCRIPTION EN DCI AU CENTRE BOIS-GIBERT

Dr O.LAVEZZI, Cardiologue Mme S. JOUET, Infirmière Dr J-P. BRISARD, Pharmacien

## CONTEXTE DE LA DEMARCHE

- Centre Bois-Gibert: établissement SSR centré sur l'entrainement physique, la reprise d'autonomie et l'éducation thérapeutique de patients atteints d'une affection cardio-vasculaire par une équipe pluri-disciplinaire.
- Préparation de la V2010 (critères 20a et 20b )/ Constats de la V2.
- Participation à la journée de l'OMEDIT Centre sur le circuit le 24 XI 2009.
- Certification V2010 au mois d'avril 2010: cette étape constitue une consolidation de l'approche sur le fonds.

## AMELIORATION DE L'ORGANISATION: POINTS FORTS 2009-2010 (1)

- Procédure d'identification et de mise à l'écart du traitement personnel, recueil des données médicamenteuses.
- Analyse des traitements en cours à l'admission et croisement des différents supports: courriers, fiches de liaison, ordonnances, déclarations du patient y compris l'auto médication.
- Réflexion sur la pertinence de chaque ligne de l'ordonnance et les objectifs (durée, titration, éducation thérapeutique).
- Prescription initiale et relecture de l'ordonnance avec le patient, choix du mode de distribution/administration (patient, médecin, IDE), contrat d'observance (COB).

## AMELIORATION DE L'ORGANISATION: POINTS FORTS 2009-2010 (2)

### o Double exigence en contexte SSR:

- <u>Sécuriser le circuit du médicament</u> qui est une responsabilité de l'établissement impliquant l'organisation et le management.
- Accompagner les patients vers une plus grande autonomie notamment sur la connaissance et la gestion de leur traitement au retour à domicile.

### Moyens de cette double exigence:

- Considérer le circuit du médicament comme un tout impliquant y compris le patient.
- Education thérapeutique du patient.
- <u>Traquer et améliorer les défauts d'organisation</u> par la recherche permanente des évènements indésirables et la réalisation d'audits.

## AMELIORATION DE L'ORGANISATION: POINTS FORTS 2009-2010 (3)

- o Distribution validée informatiquement en temps réel (globale du matin ou au moment de la distribution par repas ou au moment de l'administration à l'infirmerie).
- Validation de l'administration nécessitant une confirmation des patients non recherchée systématiquement actuellement (lorsqu'il s'agit d'une auto-administration).
- Recherche des défauts d'administration (engagement personnel du patient formalisé dans le COB de signaler en temps réel tout défaut d'auto-administration).
- Vérification systématique de la conformité du traitement à l'ordonnance au moment de l'administration par les patients eux-mêmes (engagement personnel du patient formalisé dans le COB de signaler en temps réel toute erreur constatée avant l'administration).

## AMELIORATION DE LA PRESCRIPTION: HISTORIQUE

- Prescription intégralement informatique depuis 2000 (suite à la V1).
- o Champs « allergie » obligatoire depuis 2000.
- Champs « clairance de la créatinine » obligatoire depuis 2007.
- Adaptation de l'outil informatique à la prescription en DCI ou en Spécialités (2ème semestre 2009).
- Classement des prescriptions entre elles (2ème semestre 2009).
- Utilitaire « presse-papier » pour non retranscription du traitement aux transitions du parcours de soins (2ème semestre 2009).

## AMELIORATION DE LA PRESCRIPTION: HISTORIQUE



## AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ AU STADE DE LA PRESCRIPTION

## EPP1 (V2010):

Prise en compte dans la prescription de:

- Détermination de la clairance de la créatininémie, du poids
- Contre-indications et précautions d'emploi par rapport à la clairance, le poids
- Interactions médicamenteuses

## EPP2 (V2010):

 Prescription en DCI: début de la démarche 2ème semestre 2009, toujours en cours actuellement

## **OBJECTIFS DES 2 EPP**

### • EPP1:

- Former les prescripteurs par l'entrainement à l'utilisation d'outils d'aide en ligne à la prescription
- Prendre conscience des erreurs au stade de la prescription

### • EPP2:

 Améliorer l'identification des traitements par les soignants et les patients quelque soit le contexte en garantissant la continuité du discours thérapeutique

## AMÉLIORATION DE L'IDENTIFICATION DES TRAITEMENTS (1)

#### Deux leviers d'action:

- Lecture de la loi: depuis la LFSS 2009 il est introduit l'obligation de prescrire en DC les médicaments du répertoire des génériques (article L5125-23 du CSP):
- «... La prescription libellée en dénomination commune est obligatoire pour les spécialités figurant dans un groupe générique mentionné au 5° de l'article L. 5121-1... »
- L'aspect contraignant permet de ne plus pouvoir éluder le problème.
- Mise en application de la loi et pragmatisme en établissement de soins: prescription en DCI?

## AMÉLIORATION DE L'IDENTIFICATION DES TRAITEMENTS (2)

### Pragmatisme en établissement de soins:

- Le quotidien en interne pour le pharmacien, les IDE:
  - o Nouvelles inscriptions régulières au répertoire des génériques.
  - Changements de marché devenus plus fréquents.

#### Exemples:

CARDENSIEL® devient BISOPROLOL SANDOZ®

INIPOMP® devient EUPANTOL® etc.

Comment faire jouer la concurrence et garantir la sécurité lorsque le nom et le rangement changent?

- <u>Le quotidien pour le patient et le prescripteur pendant et audelà du séjour:</u>
  - Beaucoup de princeps référencés en établissement de soins alors qu'il s'agit souvent de médicaments disponibles en version générique en officine.
  - Obligation pour les prescripteurs de se conformer à la loi.

Comment faire pour répondre à notre obligation légale de prescrire en DCI et garantir pour les patients <u>cohérence et continuité du discours thérapeutique</u> en lien avec l'éducation thérapeutique?

# AMÉLIORATION DE L'IDENTIFICATION DES TRAITEMENTS (3)



- Exemple d'une ordonnance de sortie de Bois-Gibert:
  - CORDARONE 200
  - BISOPROLOL 5
  - COVERSYL 2.5
  - LASILIX 40
  - ALDACTONE 25
  - PREVISCAN 20
- Rupture de continuité du discours thérapeutique sur:

CORDARONE/AMIODARONE COVERSYL/PERINDOPRIL LASILIX/FUROSEMIDE

## AMÉLIORATION DE L'IDENTIFICATION DES TRAITEMENTS (4)

**ORDONNANCE 1** 

**ORDONNANCE 2** 

KARDEGIC 75MG PDR SACHET -AC, 1 sachet matin

AVIX 75MG CPR, 1 cpr matin

LLISOR 20MG CPR, 1 cpr soir

ATENOLOL SDZ 50MG CPR, 0,5 cpr matin

PRAVASTATINE MYLAN 20 mg
28 comprises pelicules secables

(AFFECTION EXONERANTE)

10 tomprines pellicules attaches

CARDENSIEL CP 2,5mg (BISOPROLOL HEMIFUMARATE): 1 COMPRIME SECABLE matin, 1 COMPRIME SECABLE midi pendant 30 jours

FUROSEMIDE (LASILIX) CP 40mg (FUROSEMIDE): 2 COMPRIME SECABLE matin, 1 COMPRIME SECABLE midi pendant 30 jours

Substitue par injurious at 20mg (PANTOPRAZOLE SODIQUE SESQUIHYDRATE): 1 COMPRIME soir pendant 30 jours

Une prescription informatisée ne suffit pas... à la clarté...

# AMÉLIORATION DE L'IDENTIFICATION DES TRAITEMENTS(5)

## Audit ordonnances de sortie décembre 2009:

- 829 lignes (124 ordonnances):
  - 408 inscrites au répertoire (49% des lignes)
  - dont 220 prescrites en DCI (soit 220/408 = 53% de génériques en DCI)

## Audit ordonnances de sortie juin 2010:

- 860 lignes (107 ordonnances)
  - 453 inscrites au répertoire (54% des lignes)
  - dont 410 prescrites en DCI (soit 410/453 = 90% de génériques en DCI)

Le logiciel de prescription ne permettait la prescription en DC que pour peu de molécules sauf réécritures manuelles.

# AMÉLIORATION DE L'IDENTIFICATION DES TRAITEMENTS(6)

## Actions pour améliorer la conformité à la loi et la continuité du discours thérapeutique:

- 1- Accélération de la mutation de la base informatique en privilégiant les médicaments inscrits au répertoire pour une prescription en DCI.
- 2- Elaboration d'un nouveau livret thérapeutique:
- o en ligne sur le serveur
- Classement ATC
- Alphabétique commercial
- Alphabétique DCI

## AMÉLIORATION DE L'IDENTIFICATION DES TRAITEMENTS (7)

#### • Entre les deux audits:

- Priorité à la modification de la base pour permettre la prescription en DCI des médicaments inscrits au répertoire des génériques.
- Puis extension aux médicaments sous brevet avec mention du nom de marque.

### Cette adaptation de stratégie se justifie par:

- Médicaments génériques inscrits au répertoire et non commercialisés.
  - Exemples: IRBESARTAN RATIOPHARM® 75 mg, VALSARTAN TEVA® 40 mg.
- <u>Utilisation possible par les génériqueurs de nouveaux noms de fantaisie</u> sans intégrer la DCI dans le nom de la spécialité. Exemple: Gamme BISOCE® du génériqueur MYLAN.
- S'en tenir à la loi ne garantit pas la continuité du discours thérapeutique. Or la sécurité est un élément essentiel de la démarche. Comment faire pour renforcer la sécurité?

# AMÉLIORATION DE L'IDENTIFICATION DES TRAITEMENTS (8)

- Comment faire jouer la concurrence et garantir la sécurité lorsque le nom et le rangement changent?
- Comment faire pour répondre à notre obligation légale de prescrire en DCI et garantir pour les patients <u>cohérence et continuité du discours</u> <u>thérapeutique</u> en lien avec l'éducation thérapeutique?
- S'en tenir à la loi ne garantit pas la continuité du discours thérapeutique.
   Or la sécurité est un élément essentiel de la démarche. Comment faire pour renforcer la sécurité?

#### Notre réponse actuelle:

- Prescription systématique en DCI en la distinguant de la prescription en nom de marque.
- Inclure dans notre éducation thérapeutique un volet sur les médicaments génériques et la DCI.
- Double prescription lisible en DCI et nom de marque précisé entre parenthèses lorsque c'est nécessaire (médicaments sous brevet, médicaments génériques inscrits au répertoire mais non commercialisés, prescription en DCI difficile).

## AMÉLIORATION DE L'IDENTIFICATION DES TRAITEMENTS (9)

LIVE	RET THERAPEUTIQUE	0 D		F	l i			E N
0	D	U	Α	ΙA	s	U		
D	C	T.	T	GΤ	t	С	В	Ü
E 🔻	I ▼	T 📢	C 🔻	90		D 💌	-γ	E
5588110	ABCIXIMAB 2MG/ML SOL IV FL 5ML	REOPRO 2MG/ML SOL IV FL 5ML	B01AC13	×	1	9173877	1	
3375315	ACARBOSE 100MG CPS	GLUCOR 100MG CPS	A10BF01		1	9168273	1	
3375290	ACARBOSE 50MG CPS	GLUCOR 50MG CPS	A10BF01		1	9168296	1	
3736575	ACEBUTOLOL 200MG CPS	ACEBUTOLOL 200MG CPS	C07AB04		1	9240272	1	
3317312	ACEBUTOLOL 500MG LP CPS	SECTRAL LP 500MG CPS	C07AB04		1	9141311	1	
3366291	ACENOCOUMAROL 1MG CPS	MINISINTROM 1MG CPS	B01AA07		1	9166972	1	
3356430	ACENOCOUMAROL 4MG CPS	SINTROM 4MG CPS QUADRISECABLE	B01AA07		1	9084079	1	
3030527	ACETAZOLAMIDE 250MG CPS	DIAMOX 250MG CPS	S01EC01		2	9026343	1	
3802639	ACETYLCYSTEINE 1G AMP	MUCOMYSTENDO 1G/5ML AMP	R05CB01		2	9305907	1	

#### **ACEBUTOLOL 200MG CPS**

(ACEBUTOLOL 200MG CPS)

#### **ETIQUETAGE ET RANGEMENT**

## ACENOCOUMAROL 4MG CPS

(SINTROM 4MG CPS QUADRISECABLE)

### ACEBUTOLOL 500MG LP CPS

(SECTRAL LP 500MG CPS)

### ACETAZOLAMIDE 250MG CPS

(DIAMOX 250MG CPS)

## AMÉLIORATION DE L'IDENTIFICATION DES TRAITEMENTS (10)

Plusieurs <u>« lettres aux professionnels de santé » (Afssaps)</u> concernant des erreurs de délivrance nous confortent dans notre démarche:

### **Exemples**:

PREVISCAN/PRESERVISION

LAMISIL/LAMICTAL

Ces erreurs sont récurrentes et la réponse standard:

- Être vigilant
- Vérifier

Notre réponse actuelle: Améliorer et renforcer les sécurités sur la prescription et l'éducation des soignants et des patients <u>en adaptant nos réponses</u> aux erreurs identifiées: la prescription en DCI aide à résoudre ces cas. Depuis la lettre sur PREVISCAN/LISINOPRIL EG nous recommandons le déconditionnement des médicaments au moment de l'administration avec lecture de l'étiquetage.